

**Délibération du conseil municipal du 24 juillet 2025 n°D2025\_41**

**Publiée sur le site internet de la commune le : 29 juillet 2025**  
**MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, maire de la commune de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 15 juillet 2025

Présents : 16

Quorum atteint

Absents : 3

Votants : 16

Secrétaire de séance : DUCROUX Elisabeth

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice	X	
LAURENSON David	X		SCANU Stéphane	X		LEDRU Sindy	X	
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda	X		SIMONIN Marc		X
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie	X		GLIERE Emeline		X
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen	X		DEPOISIER Mathieu	X	
TINJOURD Denis		X						

**OBJET : REQUALIFICATION DU CENTRE DE VOUGY – CONVENTION  
D'AUTORISATION DE VOIRIE, DE FINANCEMENT ET D'ENTRETIEN ENTRE LA CCFG,  
LA COMMUNE ET LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

Monsieur le Maire :

- rappelle à l'assemblée les travaux de requalification du centre de Vougy qui a fait l'objet d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG), la commune de Vougy et la Régie des Eaux de Faucigny-Glières (REFG), pour ce projet par délibération n° D2022\_31 en date du 12 mai 2022.
- donne lecture du projet de convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien entre la CCFG, la Commune et le Département de la Haute-Savoie, annexée à la présente.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer ladite convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien entre la CCFG, la Commune et le Département de la Haute-Savoie, annexée à la présente.

La secrétaire de séance,



Elisabeth DUCROUX

Le Maire,



Yves MASSAROTTI

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*